



Conseil d'Administration
Mercredi 1^{er} décembre 2021
Salle de réunion de l'ADAC 65

**DÉLIBÉRATION N° 2021-08 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ADAC 65**

M. PÉLIEU, Président Présent

1^{er} Collège (Conseillers Départementaux) :

B. VERDIER (Les Coteaux)		Présent
M. CARRERE (Vallée des Gaves)	Excusée représentée par A. SOUQUET (Bordères-sur-l'Échez)	
P. PÉRALDI (Vallée de la Barousse)		Excusée
L. ARMARY (Vallée des Gaves)	Excusé et a donné pouvoir par M. PÉLIEU (Président)	
J. BURON (Bordères-sur-l'Échez)		Présent
M. BEGORRE (Ossun)		Excusé
M. PLANE (Lourdes-2)		Présente
P. BRAU-NOGUE (Haute-Bigorre)		Présent

Excusé(e)s : E. LABORDE (Lourdes-1); F. RE (Val d'Adour Rustan Madiranaise); B. POUBLAN (Vic-en-Bigorre); M. LAMON (Les Coteaux); M. BEYRIE (Neste, Aure et Louron), J. ABADIE (Vallée de l'Arros et des Baïses); T. LAVIT (Lourdes-1).

2^{ème} Collège (Maires et Présidents d'EPCI) :

B. SOUBERBIELLE (Betpouey)	Présent
B. MORA (Tostat)	Présent
D. LACASSAGNE (Sinzos)	Présent
P. VIGNES (Laloubère)	Présent
P. ESTRADÉ (Aspin-Aure)	Présent
P. CARRÈRE (CC Aure Louron)	Présent
C. ABADIA (CC Coteaux du Val d'Arros)	Présent
R. DUBERTRAND (CC Adour-Madiran)	Excusé

Excusé(e)s : S. DUCES (Castelnaud-Rivière-Basse); J. MONTES (Gembrie); N. PEREIRA DA CUNHA (CC Pyrénées Vallées des Gaves); Y. RUMEAU (CC Neste-Barousse); G. BARTHE (CC Pays de Trie et du Magnoac).

RF Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2021 065-200034163-20211201-2021_010-DE

Assistaient au C.A. :

- *En tant que membre suppléant du 2^{ème} Collège :* J.C. CASTEROT (Geu) ; A.M. BRUZEAU-SOUCAZE (Bonfont) ; Y. PUJO (Trébons).

Paierie Départementale : J. HOURQUET (Payeur Départemental).

ADAC 65 : D. TULSA (Directeur) ; L. MICHAUT (Adjointe du Directeur, responsable du pôle juridique & administratif) ; B. DUBOSC, K. TALAZAC, Y. LÉVY (Conseillères Juridiques) ; N. MAINGUY (Assistante de Direction) ; R. ROSATO (Directeur Technique Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et Responsable du pôle AMO) ; J. FALLIÉRO & P. PÉNINOU (AMO).

Département 65 : O. GUYONNEAU (Directeur de Cabinet du Président) ; Anaïs NADAROU (Collaborateur de Cabinet).

Excusé(e)s : C. BAYET (DGS Département des H-P) ; A. HUBERDEAU (AMO).

Secrétaire de séance : Philippe CARRERE (Com Com Aure Louron).

Le quorum est atteint.

RF Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2021 065-200034163-20211201-2021_010-DE

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10 décembre 2010 approuvant les statuts de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (ADAC 65) ;

Vu la délibération de l'Assemblée Constitutive de l'ADAC 65 en date du 27 septembre 2012 approuvant notamment les statuts de l'ADAC 65 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Générale de l'ADAC du 17 septembre 2020 portant notamment sur la désignation des membres du Collège n° 2 (Communes et EPCI) siégeant au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

Vu la délibération n°2021-01 du Conseil d'Administration de l'ADAC portant notamment désignation des vice-présidents du collège n°2 (communes et EPCI) ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 23 juillet 2021 portant sur la désignation des conseillers départementaux siégeant au collège n°1 de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 et son additif voté en Commission permanente du 17 septembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées rendu en date du 23 novembre 2021 ;

Vu le procès-verbal n°2021-03 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2021.

RF Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2021 065-200034163-20211201-2021_010-DE

DELIBÈRE

Article 1 : le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité :

- la mise à jour du tableau des emplois prenant en compte la nouvelle organisation en 2022,
- le programme d'activité 2022,
- le montant des participations 2022.

Article 2 : le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du Contrôle de légalité,
- publication au recueil des actes administratifs,
- insertion au registre des délibérations.

Le Président de l'ADAC 65



Michel PELIEU

RF Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2021 065-200034163-20211201-2021_010-DE